



## Cahier Spécial des Charges MLI1805311-10557

Marché de fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro.

Procédure Ouverte

Code Navision : MLI1805311

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Généralités .....</b>	<b>5</b>
1.1	Dérogations aux règles générales d'exécution .....	5
1.2	Pouvoir adjudicateur .....	5
1.3	Cadre institutionnel d'Enabel .....	5
1.4	Règles régissant le marché .....	6
1.5	Définitions .....	7
1.6	Confidentialité .....	8
1.7	Obligations déontologiques .....	9
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents .....	10
<b>2</b>	<b>Objet et portée du marché .....</b>	<b>11</b>
2.1	Nature du marché .....	11
2.2	Objet du marché .....	11
2.3	Lots .....	11
2.4	Postes .....	11
2.5	Durée du marché .....	13
2.6	Variantes .....	13
2.7	Option .....	13
2.8	Quantité .....	13
<b>3</b>	<b>Objet et portée du marché .....</b>	<b>14</b>
3.1	Mode de passation .....	14
3.2	Publication .....	14
3.2.1	Publicité officielle .....	14
3.2.2	Publications complémentaires .....	14
3.3	Information .....	14
3.4	Offre .....	15
3.4.1	Données à mentionner dans l'offre .....	15
3.4.2	Durée d'engagement de l'offre .....	15
3.4.3	Détermination des prix .....	16
3.4.4	Eléments inclus dans le prix .....	16
3.4.5	Introduction des offres .....	16
3.4.6	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite .....	17
3.4.7	Ouverture des offres .....	17
3.5	Sélection des soumissionnaires .....	17
3.5.1	Motifs d'exclusion .....	17
3.5.2	Critères de sélection .....	18

3.5.3	Conflits d'intérêts -Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017) .....	20
3.5.4	Modalités d'examen des offres et régularité des offres .....	21
3.5.5	Critères d'attribution.....	21
3.5.5.1	Attribution du marché.....	21
3.5.6	Conclusion du contrat .....	22
<b>4</b>	<b>Dispositions contractuelles particulières .....</b>	<b>23</b>
4.1	Fonctionnaire dirigeant.....	23
4.2	Sous-traitants .....	23
4.3	Confidentialité.....	23
4.4	Protection des données personnelles .....	24
4.5	Droits intellectuels (art. 19 à 23).....	25
4.6	Cautionnement .....	26
4.7	Conformité de l'exécution.....	27
4.8	Modifications du marché .....	27
4.8.1	Remplacement de l'adjudicataire .....	27
4.8.2	Remplacement d'un expert .....	27
4.8.3	Révision des prix.....	28
4.8.4	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution .....	28
4.8.5	Circonstances imprévisibles .....	28
4.9	Réception technique préalable .....	28
4.10	Modalités d'exécution.....	29
4.10.1	Commandes partielles.....	29
4.10.2	Délais et clauses .....	29
4.10.3	Quantités à fournir .....	29
4.10.4	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités .....	29
4.10.5	Emballages .....	30
4.10.6	Vérification de la livraison .....	30
4.10.7	Responsabilité du fournisseur .....	30
4.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels .....	30
4.12	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur.....	30
4.12.1	Défaut d'exécution.....	31
4.12.2	Amendes pour retard .....	31
4.12.3	Mesures d'office.....	31
4.13	Fin du marché.....	32
4.13.1	Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128).....	32
4.13.2	Transfert de propriété.....	32

4.13.3	Délai de garantie .....	32
4.13.4	Réception définitive .....	32
4.13.5	Frais de réception.....	32
4.13.6	Facturation et paiement des services .....	33
4.14	Litiges .....	34
4.15	Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136).....	34
4.16	Obligations du fournisseur .....	34
<b>5</b>	<b>Termes de référence .....</b>	<b>35</b>
5.1	Conditions générales.....	35
5.2	Caractéristiques techniques (voir annexe I du CSC).....	35
<b>6</b>	<b>Formulaires .....</b>	<b>36</b>
6.1	Fiche d'identification.....	36
6.1.1	Personne physique .....	36
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique .....	38
6.1.3	Entité de droit public.....	39
6.1.4	Sous-traitants .....	40
6.2	Formulaire d'offre – Prix .....	41
6.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion .....	50
6.4	Document unique de marché européen (DUME) (voir annexe II pour le remplir) .....	52
6.5	Déclaration intégrité soumissionnaires.....	53
<b>6.6</b>	<b>Chiffre d'affaires du soumissionnaire durant les trois dernières années.....</b>	<b>54</b>
6.7	Liste des références similaires .....	55
<b>6.8</b>	<b>Modèle de curriculum vitae .....</b>	<b>56</b>
6.9	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité (A remplir individuellement) .....	58
6.10	Modèle de liste de matériel .....	59
6.11	Fiche techniques et description des fournitures proposés par le soumissionnaire.....	60
6.12	Documents à remettre – liste exhaustive .....	61

# 1 Généralités

## 1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013) afin de faciliter l'accès au marché aux opérateurs locaux.

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre. Le cautionnement peut également être constitué par une déduction unique du paiement de la ou les premières factures, les paiements étant effectués par tranches. La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

### Règles applicables aux moyens de communication

Conformément à l'article 14, §2, 5° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, la transmission et la réception des offres doivent être réalisés par l'utilisation de la transmission par voie postale ou tout autre service de portage approprié. Le dépôt des offres sous format électronique via l'application e-tendering n'étant pas suffisamment supporté par les dispositifs d'accès à internet à la disposition des opérateurs économiques locaux, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas approprié d'imposer l'obligation d'utilisation de moyens de communication électronique.

## 1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par **M. Danny DENOLF, Représentant Résident Enabel au Mali.**

## 1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;

- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019.

## **1.4 Règles régissant le marché**

- Sont e.a. d'application au présent marché public :
- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be).
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;

- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- La législation locale applicable relative à l'harcèlement sexuel au travail' ou similaire ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be), le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

## 1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

**Le soumissionnaire** : un opérateur économique qui présente une offre ;

**L'adjudicataire / le prestataire de services** : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

**Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur** : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel au Mali ;

**L'offre** : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

**Jours** : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

**Documents du marché** : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

**Spécification technique** : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

**Variante** : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

**Option** : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

**Inventaire** : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

**Les règles générales d'exécution RGE** : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

**Le cahier spécial des charges (CSC)** : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

**BDA** : le Bulletin des Adjudications

**JOUE** : le Journal Officiel de l'Union européenne

**OCDE** : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

**E-tendering** : La plateforme E-tendering permet aux soumissionnaires de soumettre et ouvrir les offres électroniques/demande de participation ;

**La pratique de corruption** : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

**Le litige** : l'action en justice.

**Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics** : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

**Responsable de traitement au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

**Sous-traitant au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

**Destinataire au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

**Donnée personnelle** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

## 1.6 Confidentialité

### 1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

## **1.6.2 Confidentialité**

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL :** Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

## **1.7 Obligations déontologiques**

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

1.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

## **1.8 Droit applicable et tribunaux compétents**

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

## 2 Objet et portée du marché

### 2.1 Nature du marché

Marché public de fournitures.

### 2.2 Objet du marché

Ce marché de fourniture consiste en fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro, conformément aux conditions du présent CSC.

### 2.3 Lots

Le marché est constitué en lot unique formant un tout indivisible. *Le choix de lot unique se justifie par le fait que l'attribution séparée du marché à des adjudicataires différents pourrait engendrer un conflit voire même un retard dans l'exécution d'un ou des lots liés à une éventuelle défaillance d'un des adjudicataires, principalement celui qui serait amener à réaliser le local technique « partie génie civil ». Aussi, on pourrait se confronter à des problèmes de dimensionnement.* Le soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre. Une offre pour une partie du marché est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans la partie 5 du présent CSC.

### 2.4 Postes

Le marché comprend des postes suivants :

POSTES	
1	Forage de Katibougou - SP2-F1
N°	Description de poste
1.1	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.2	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.3	Fourniture, pose et raccordement des batteries lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.4	Fourniture, pose et installation d'onduleur solaire triphasé et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.5	Réalisation d'une clôture grillagée (hauteur=2m, longueur=40m et largeur=20m) de protection avec porte d'entrée cadenassable (hauteur=2m et longueur=1m) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.6	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 18,5KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.7	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.8	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.9	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.10	Fourniture et pose de paratonnerre PDA avec dispositif d'amorçage et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.11	Fourniture et pose de lampadaire solaire avec allumage automatique crépusculaire et une autonomie minimale de 12H et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.12	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
1.13	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel

<b>1.14</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>1.15</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>1.16</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>1.17</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F2</b>
<b>2.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.3</b>	Fourniture, pose et installation de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 11KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.6</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.7</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.8</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.10</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.11</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.12</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.13</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>2.14</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F3</b>
<b>3.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.3</b>	Fourniture, pose et raccordement de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 18,5KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.6</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.7</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.8</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel et conformément au CCTP
<b>3.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.10</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.11</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.12</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.13</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>3.14</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>4</b>	<b>Local Technique de Katibougou Forage</b>
<b>4.1</b>	Local Technique de Katibougou Forage (L=16,15Xl=4,3)

5	<b>Station de traitement de Katibougou</b>
<b>5.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.3</b>	Fourniture, pose et raccordement de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 2,2KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.6</b>	Fourniture et pose de paratonnerre PDA avec dispositif d'amorçage et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.7</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.8</b>	Fourniture et pose de lampadaire solaire avec allumage automatique crépusculaire et une autonomie minimale de 12H et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.10</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel
<b>5.11</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel

Ces postes seront groupés et forment un seul marché. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes du marché.

## 2.5 Durée du marché

Le marché débute à la notification de l'attribution et a une durée d'exécution de **90 jours calendriers** et prend fin à la réception définitive. Pour ce marché, il n'y'a pas de reconduction.

## 2.6 Variantes

Il n'y a pas de possibilité d'introduire des variantes exigées et autorisées.

Les variantes ne sont pas admises.

## 2.7 Option

Il n'y a pas de possibilité d'introduire des options exigées et autorisées.

Les options libres ne sont pas admises.

## 2.8 Quantité

Les prix sont fixés sur la base d'un bordereau de prix, dans lequel le prix unitaire est un montant forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées. Ce marché ne comporte aucune quantité minimale. Le pouvoir adjudicateur ne prend donc aucun engagement quant aux quantités qui seront effectivement exécutées dans le cadre de ce marché.

### **3 Objet et portée du marché**

#### **3.1 Mode de passation**

Le présent marché est attribué, en application de 36 de la loi du 17 juin 2016, via une procédure ouverte.

#### **3.2 Publication**

##### **3.2.1 Publicité officielle**

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudication et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

##### **3.2.2 Publications complémentaires**

- Le présent CSC est publiée sur le site Web de Enabel ([www.enabel.be](http://www.enabel.be));
- L'avis de ce marché a été publié sur le site web de l'OCDE ;
- Journal local : ESSOR.

#### **3.3 Information**

L'attribution de ce marché est coordonnée par **M. Oumar KONATE, Expert en Contractualisation**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à 15 jours inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à **M. Oumar KONATE** à l'adresse ([oumar.konate@enabel.be](mailto:oumar.konate@enabel.be)) et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible au plus tard le **08 jours avant la date limite** des dossiers à l'adresse : [www.enabel.be](http://www.enabel.be).

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

- [www.enabel.be](http://www.enabel.be)

Afin d'être en mesure d'introduire une offre en connaissance de cause, le soumissionnaire pourra visiter ci-dessus.

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

***Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.***

### **3.3.1 Visites de site obligatoire**

Une séance d'information et la visite des sites sera organisée le 11 juillet 2024 à partir de 9 h 00 mn. Les personnes intéressées par le marché devront donc être présent par une personne pouvant engager la structure comme un Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Gérant ou Directeur Technique, à l'heure ci-contre indiquée à l'adresse suivante : Agence belge de développement (Enabel) Koulikoro/Mali ; Rue 668, Porte 71 – Koulikoro, BP : 11, Près du Conseil de Cercle de Koulikoro.

La séance d'information et la visite des sites sont obligatoires. Une liste des participants (entreprises) à cette séance d'information et la visite de site sera dressée. Par ailleurs, une attestation de participation à la séance d'information et la visite des sites sera délivrée à chaque participants par le PEPAK. Les soumissionnaires devront joindre cette attestation à leur offre sous peine de rejet. Tout soumissionnaire qui n'aurait pas participé à la séance d'information et la visite des sites verra son offre purement et simplement rejetée. Tous les frais relatifs à la séance d'information sur la visite des sites sont à la charge des participants. Afin de participer à la séance d'information et la visite du site, les soumissionnaires éventuels voudront bien se manifester à l'adresse suivantes : pierre-yves.dubois@enabel.be . Au cours des visites de sites des travaux, les participants pourront poser des questions. Un récapitulatif des questions posées lors de cette réunion et la visite sera fait et porté à la connaissance des participants. Les réponses aux questions pertinentes qui auront été posées seront publiées sur le site www.enabel.be . Au plus tard 15 jours avant la date limite de soumission des offres et envoyé aux adresses e-mail que les soumissionnaires auront communiquée lors de la visite de site.

La séance d'information et la visite des sites ont pour objectif de donner aux soumissionnaires éventuels un ensemble d'information capitale afin de leur permettre de proposer des prix en connaissance de cause. Au cours de cette réunion, le pouvoir adjudicateur présentera les points importants du cahier Spécial des Charges ainsi les procédures de passation des marchés belges.

Il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire éventuel de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer la visite de site afin de lui permettre de tenir compte de la situation existante sur le site, de son emplacement, de son environnement et des voies d'accès et d'apprécier par conséquent la taille et le niveau de difficulté des prestations à effectuer.

## **3.4 Offre**

### **3.4.1 Données à mentionner dans l'offre**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

### **3.4.2 Durée d'engagement de l'offre**

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de

la date limite de réception.

### 3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en FCFA ou en FCFA. Il existe une parité fixe en l'EURO et le FCFA. Cette parité est de : 1 euros = 655.957 FCFA.

Le présent marché est un marché mixte, ce qui signifie que les prix sont fixés selon plusieurs des modes décrits ci-dessus :

- **des postes à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant le prix unitaire mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées (il s'agit des postes à « Quantités présumées » dans le devis quantitatif estimatif) ;**
- **des postes à prix global, c'est-à-dire un poste dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du poste (il s'agit des postes à « Quantité Forfaitaire » dans le devis quantitatif estimatif).**

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

### 3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;
- 2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;
- 3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 4° le frais de montage et la mise en service ;
- 5° la formation nécessaire à l'usage ;
- 6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- 7° les droits de douane et d'accise ;
- 8° les honoraires ;
- 9° la gestion administrative et le secrétariat ;
- 10° Tous les prix sont DDP.

### 3.4.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire **original** de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre **deux copies demandées** dans les directives pour l'établissement de l'offre. **Le soumissionnaire fournira une version électronique de son offre introduite sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format PDF sur Clé USB.**

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : Offre - MLI18015311-10557 relatif au « **Marché de fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro** ». L'offre devra être réceptionnée avant le **mercredi 31 juillet 2024 à 10h00 GMT** et transmise à – Oumar KONATE, Expert en Contractualisation.

Elle peut être introduite :

- a) par la poste (envoi normal ou recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

**Enabel Koulikoro/Mali, Rue 668, porte 71 – Koulikoro, BP 11 près du cercle de Koulikoro, tél : +223 21 26 27 86.**

- b) par remise contre accusé de réception.

**Enabel Koulikoro/Mali, Rue 668, porte 71 – Koulikoro, BP 11 près du cercle de Koulikoro, tél : +223 21 26 27 86.**

*Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi : de 8 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le vendredi de 8 h 00 mn à 12 h 00 mn.*

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de **dépôt le mercredi 31 juillet 2024 à 10h00mn GMT**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

### **3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite**

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par téléfax, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

Lorsque l'offre est introduite via e-tendering, la modification ou le retrait de l'offre se fait conformément à l'article 43, §2 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Ainsi, les modifications à une offre qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé conformément au paragraphe 1er.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur l'offre elle-même.

### **3.4.7 Ouverture des offres**

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le mercredi 31 juillet 2024 à 10h00mn GMT**. **L'ouverture des offres est à huis-clos et aura lieu le 1<sup>er</sup> Août 2024 à 09h00**

La séance d'ouverture des offres se fera à l'adresse indiquée ci-dessus pour le dépôt des offres.

## **3.5 Sélection des soumissionnaires**

### **3.5.1 Motifs d'exclusion**

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017. Le soumissionnaire joindra à son offre la déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion accompagnée des documents ci-dessous :

- 1. un extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2. le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 3. le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts** et taxes, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 4. le document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

**NB : Ces documents sont réputés valides que s'ils datent de moins de trois mois au moment de leur production.**

Par le dépôt de son offre accompagné du **document unique de marché européen (DUME)**, le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :

- 1° qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion ;
- 2° qu'il répond aux critères de sélection qui ont été établis par le pouvoir adjudicateur dans le présent marché ;

Le soumissionnaire peut soit compléter le DUME joint en annexe, soit générer sa réponse sur le site : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter>

**Attention : la non fourniture du DUME dans l'offre du soumissionnaire constitue une irrégularité de l'offre et engendre le rejet de l'offre en question. En cas de groupement, chacun des membres doit remplir le DUME et fournir les documents probants y afférents.**

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

### **3.5.2 Critères de sélection**

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

## A. Capacité économique et financière

### 1. Chiffre d'affaires

Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel certifié par les services des impôts d'un montant minimum de 700 000 euros au cours des trois derniers exercices clos (2023, 2022 et 2021). (**Joindre attestation de certification du bilan et les états financiers**) ;

### 2. Disponibilités financières

Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit disposer d'une ligne de crédit d'un montant minimum de 70 000 euros ou de sa contrevaleur en FCFA délivré par un établissement financier reconnu par les autorités du lieu du siège du soumissionnaire (**Joindre l'attestation délivrée par l'établissement financier conformément au modèle joint dans le CSC**) ;

Un soumissionnaire peut, le cas échéant, faire valoir les capacités économiques et financières d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, pour les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, l'opérateur économique et ces entités sont solidairement responsables de l'exécution du marché.

**Dans le cas d'un groupement, les chiffres d'affaires des participants au groupement ne sont pas cumulatifs. Autrement dit, Au moins un des membres du groupement doit rencontrer les exigences minimales fixées pour le chiffre d'affaires. Pour ce qui concerne la ligne de crédit, elle devra être produite par un seul membre du groupement.**

## B. En matière de capacités technique et professionnelle

Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit disposer d'au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (fourniture et installation d'équipements électriques solaires au niveau de site d'adduction d'eau potable en milieu urbain ou semi-urbain) exécutées au cours des trois dernières années d'un montant minimum de 250 000 d'euros chacune. (**Joindre contrat et procès-verbal de réception provisoire ou attestation de bonne exécution**).

## C. Agrément en qualité d'entreprise de travaux

Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit disposer un d'agrément en qualité d'entreprise de travaux publics et BTP des catégories A, B, C ou D. (**Joindre une copie de l'agreement et carte de professionnelle en cours de validité**) ;

L'agrément correspondante d'un soumissionnaire (entrepreneur) étranger sera acceptée à condition qu'il puisse prouver la correspondance de la catégorie sur une liste officielle du pays de provenance avec la catégorie dans la législation malienne et repris dans le tableau ci-dessus.

En cas d'association/société momentanée, l'offre doit préciser le rôle de chaque membre et un chef de file doit être désigné. Au minimum un des membres doit présenter l'agrément requis en fonction du nombre de lots pour lequel une offre est remise. L'ensemble des membres restent néanmoins solidairement responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

#### **D. Qualification et compétence du personnel clé à mobiliser pour ce marché :**

Personnel clé	Qualification	Expérience spécifique requise	Nbre requis
Ingénieur électromécanicien ou électricien	Titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac+4	Cinq (05) ans minimum d'expérience professionnelle dans l'installation d'équipements électriques solaires au niveau de site d'adduction d'eau potable.	1
Technicien génie civil ou génie rurale	Titulaire d'un diplôme de niveau minimum DEF+4 ou Bac+2	Trois (3) ans minimum d'expérience professionnelle dans la réalisation de bâtiment/locaux techniques.	1

**La liste du personnel clé, tel que définie ci-dessus représente le minimum de personnel que le soumissionnaire devra mobiliser pour l'exécution des travaux sous peine de voir son offre déclarée irrégulière et rejetée. Le soumissionnaire doit joindre le CV, diplôme et l'attestation de disponibilité de chaque expert proposé.**

#### **E. Moyens matériels affectés aux travaux**

No.	Type et caractéristiques du matériel	Nbre
1	Caisses à outils pour l'électromécanicien/électricien (set de tournevis, trousseau de clés, jeux de pince, boussole, pince ampèremétrique, wattmètre, testeur de tension, niveau, EPI, ...).	02
2	Véhicule de liaison 4x4	01

**NB : Cette liste n'est pas exhaustive et constitue un minimum requis. Dans tous les cas il est de la responsabilité du soumissionnaire de mobiliser tout le matériel nécessaire à l'exécution des travaux. (Joindre les documents justificatifs, carte crise et factures d'achats ou tout autre document probant)**

#### **3.5.3 Conflits d'intérêts -Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).**

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

### **3.5.4 Modalités d'examen des offres et régularité des offres**

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions du CSC, tant au plan formel que matériel.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes :

1° le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non-respect soit sanctionné pénalement ;

2° le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1er, 44, 48, § 2, alinéa 1er, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'AR du 18 avril 2017 et par l'article 14 de la loi, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires;

3° le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché ;

4° les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre

Le Pouvoir Adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017).

### **3.5.5 Critères d'attribution**

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge la plus avantageuse déterminée sur la base du prix en tenant compte de seul critère **prix (100%)**. Le prix total du marché est déterminé par la somme des montants des postes qui constituent le marché. Le prix total de l'offre la plus basse pour le marché reçoit 100% de la cote soit **100 points** :

La cote pour l'offre Z est calculée comme suit :

$$\text{Prix total le plus bas x 100} \\ = \frac{\text{Prix total de l'offre Z}}{\text{Prix total le plus bas}}$$

#### **3.5.5.1 Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière la moins-disante.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

### **3.5.6 Conclusion du contrat**

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent **CSCMLI1805311-10557** et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

## 4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux ‘Règles générales d’exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics’ de l’AR du 14 janvier 2013, ci-après ‘RGE’ ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l’absence d’indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d’application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l’article 26 des RGE dans le cadre de l’exécution du marché.

### 4.1 Fonctionnaire dirigeant

Le fonctionnaire dirigeant est à Monsieur **Pierre-Yves DUBOIS, Intervention Manager du PEPAK, [pierre-yves.dubois@enabel.be](mailto:pierre-yves.dubois@enabel.be)**. Il pourra se faire assister par toute autre personne désignée de son propre chef.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l’interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l’exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l’exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l’exécution du marché, y compris la délivrance d’ordres de service, l’établissement de procès-verbaux et d’états des lieux, l’approbation des services, des états d’avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d’avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n’est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d’exécution, ...) du contrat, même si l’impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n’a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

### 4.2 Sous-traitants

Lorsque l’adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l’adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l’adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

### 4.3 Confidentialité

Les connaissances et renseignements recueillis par l’Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenant, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenant directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discréption.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

## 4.4 Protection des données personnelles

### 4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

### 4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

OPTION 1 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PAR UN SOUS-TRAITANT :

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but

d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traités sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe. La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre

#### **OPTION 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR UN RESPONSABLE DE TRAITEMENT (DESTINATAIRE)**

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

#### **4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)**

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

## 4.6 Cautionnement

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes:

- 1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant : [https://finances.belgium.be/sites/default/files/01\\_marche\\_public.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf) (PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cedck@minfin.fed.be
- 2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire
- 3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire
- 4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur:

- 1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

#### **La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :**

1<sup>o</sup> en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement

2<sup>o</sup> en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

### **4.7 Conformité de l'exécution**

Les travaux, fournitures et services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### **4.8 Modifications du marché**

#### **4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire**

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

#### **4.8.2 Remplacement d'un expert**

Pour le présent marché, l'adjudicataire peut proposer le remplacement de l'un des consultants uniquement dans l'une ou l'autre des circonstances exceptionnelles suivantes :

- Maladie de longue durée du Consultant ;
- Licenciement du consultant par le prestataire pour faute grave ;
- Démission du Consultant ;
- Décès ou cas de force majeure.

L'adjudicataire introduira auprès du fonctionnaire dirigeant le CV du Consultant proposé en remplacement.

Le Consultant proposé : doit être de qualité équivalente au consultant qu'il remplace. La qualité du CV sera évaluée au regard des critères d'attribution et devra obtenir une cote égale ou supérieure à celle obtenue par le consultant qu'il remplace.

#### 4.8.3 Révision des prix

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

#### 4.8.4 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution

**L'adjudicateur** se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvenient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

**L'adjudicataire** a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

#### 4.8.5 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

### 4.9 Réception technique préalable

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle

demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

## 4.10 Modalités d'exécution

### 4.10.1 Commandes partielles

Le pouvoir adjudicateur procédera une commande unique via la notification du bon de commande des quantités minimales requises dans le CSC qui se fera via l'attribution par lettre recommandée au fournisseur.

### 4.10.2 Délais et clauses

Les fournitures doivent être exécutées dans un délai **de 90 jours** calendrier à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

Le bon de commande est adressé au fournisseur soit par envoi recommandé soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs au bon de commande (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi du bon de commande chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception du bon de commande postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception du bon de commande, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet du bon de commande empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive du bon de commande.

En tout état de cause, les réclamations relatives au bon de commande ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours (\*) de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu le bon de commande.

### 4.10.3 Quantités à fournir

Le marché contient les quantités énoncées dans l'inventaire.

### 4.10.4 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

- *Région de Koulikoro, Forage de Katibougou - SP2-F1 ;*
- *Région de Koulikoro, Forage de Katibougou - SP2-F2 ;*
- *Région de Koulikoro, Forage de Katibougou - SP2-F3 ;*
- *Région de Koulikoro, Station de traitement de Katibougou.*

#### **4.10.5 Emballages**

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

#### **4.10.6 Vérification de la livraison**

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux du pouvoir adjudicateur ou sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

#### **4.10.7 Responsabilité du fournisseur**

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

### **4.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels**

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

### **4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur**

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

#### **4.12.1 Défaut d'exécution**

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

#### **4.12.2 Amendes pour retard**

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

#### **4.12.3 Mesures d'office**

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

#### **§ 2 Les mesures d'office sont:**

- 1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaictaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée;

2<sup>o</sup> l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3<sup>o</sup> la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

## **4.13 Fin du marché**

### **4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)**

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception dans les magasins du fournisseur. Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

#### **Réception provisoire**

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

#### **4.13.2 Transfert de propriété**

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

#### **4.13.3 Délai de garantie**

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est d'un an.

#### **4.13.4 Réception définitive**

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

#### **4.13.5 Frais de réception**

Non applicable

#### **4.13.6 Facturation et paiement des services**

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans la région de Koulikoro (PEPAK) Agence belge de développement Enabel-Koulikoro Rue 668, Porte 71 – Koulikoro, BP : 11, Près du Conseil de Cercle de Koulikoro/Mali Personne de contact : **Pierre-Yves DUBOIS, Intervention Manager PEPAK.**

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en FCFA.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

**Le paiement pourra être effectué en deux tranches (acomptes) :**

**Tranche1 : paiement 50% après la livraison et acceptation des fournitures livrées ;**

**Tranche2 : Paiement du 50% après la réception provisoire de l'ensemble des installations et mise en marche.**

**Avances :**

Conformément à l'article 67, une avance peut être accordé à l'adjudicataire, avant le versement du premier acompte, pour des opérations liées à la mise en œuvre des tâches, à titre d'avance forfaitaire, pour lui permettre de faire face aux investissements préalables de valeur considérable entraînés par le démarrage du marché. Le montant total de l'avance forfaitaire ne peut pas dépasser **20 % du montant initial du marché** en application de la loi u 22 décembre 2023 modifiant la réglementation relative aux marchés publics en vue de promouvoir l'accès des PME auxdits marchés.

Le paiement de l'avance est subordonné à l'introduction par l'adjudicataire d'une demande écrite datée et signée à cet effet.

Aucune avance forfaitaire n'est accordée avant :

- La notification de la conclusion du marché ;
- La constitution du cautionnement conformément au point 4.6;
- La constitution d'une garantie financière établie pour la totalité de l'avance à payer.

L'adjudicataire utilise l'avance exclusivement pour les opérations liées à la mise en œuvre des tâches liées au marché. Le paiement des avances peut être suspendu et les avances peuvent être récupérées sur les acomptes, s'il est constaté que l'adjudicataire ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Le remboursement est effectué par précompte sur les acomptes et, éventuellement, sur le solde dû à l'adjudicataire. 50% du montant de l'avance accordé sera remboursé sur la facture de la première tranche et l'autre 50% sur la facture de la deuxième tranche. Le remboursement est effectué dans la monnaie que celle de l'avance.

## **4.14 Litiges**

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel  
Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)  
À l'attention de Mme Inge Janssens  
rue Haute 147  
1000 Bruxelles  
Belgique

## **4.15 Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)**

Le pouvoir adjudicateur est tenu :

- 1° d'utiliser les fournitures pour les besoins prévus au marché et conformément aux notes techniques d'utilisation fournies par le fournisseur ;
- 2° de n'apporter aucune transformation aux fournitures sans l'accord écrit et préalable du fournisseur.

## **4.16 Obligations du fournisseur**

Le fournisseur est tenu :

- 1° de mettre les fournitures à la disposition du pouvoir adjudicateur dans les délais prévus par les documents du marché ;
- 2° sauf disposition contraire dans les documents du marché, d'assurer leur entretien et d'effectuer dans le délai imposé toutes les réparations nécessaires pour maintenir les fournitures en bon état pendant toute la durée du marché.

Lorsque la destruction totale ou partielle des fournitures survient pendant la durée du marché sans que la responsabilité du pouvoir adjudicateur soit engagée, le fournisseur les remplace ou les remet en état à ses frais dans le délai imposé.

## **5 Termes de référence**

### **5.1 Conditions générales**

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre les fiches techniques des fournitures dûment complétées.

### **5.2 Caractéristiques techniques (voir annexe I du CSC)**

## 6 Formulaires

### 6.1 Fiche d'identification

#### 6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
<b>NOM(S) DE FAMILLE</b> <sup>1</sup>		
<b>PRÉNOM(S)</b>		
<b>DATE DE NAISSANCE</b>		
JJ	MM	AAAA
<b>LIEU DE NAISSANCE</b> (VILLE, VILLAGE)	<b>PAYS DE NAISSANCE</b>	
<b>TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</b>		
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>
<b>PAYS ÉMETTEUR</b>		
<b>NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</b>		
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL</b> <sup>4</sup>		
<b>ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE</b>		
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>
<b>RÉGION</b> <sup>5</sup>	<b>PAYS</b>	
<b>TÉLÉPHONE PRIVÉ</b>		
<b>COURRIEL PRIVÉ</b>		
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b> (le cas échéant)	
	<b>NUMÉRO DE TVA</b>	
	<b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b>	
	<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT</b>	
	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>

### **6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique**

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dedfe19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>6</sup></b>		
<b>NOM COMMERCIAL (si différent)</b>		
<b>ABRÉVIATION</b>		
<b>FORME JURIDIQUE</b>		
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>	
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>7</sup></b>
<b>OUI</b>		
<b>NON</b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>8</sup></b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>		
<b>(le cas échéant)</b>		
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>		
	<b>JJ</b>	<b>MM</b>
		<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>		
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>		
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>
<b>PAYS</b>		
<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>		
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>	
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>		

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 6.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>10</sup></b>			
<b>ABRÉVIACTION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
(le cas échéant)			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

#### 6.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

## **6.2 Formulaire d'offre – Prix**

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC MLI1805311-10557, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSCMLI1805311-10557 et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC MLI1805311-10557, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Pourcentage TVA : .....%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

En annexe ....., le soumissionnaire joint à son offre .....

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

## 6.2.1. Inventaire

INVENTAIRE					
<b>Fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro</b>					
	Postes				
<b>1</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F1</b>				
Nº	Description	Unité	Qté	Prix unitaire (FCFA HTVA)	Prix total (FCFA HTVA)
<b>1.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	56		
<b>1.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens	1		
<b>1.3</b>	Fourniture, pose et raccordement des batteries lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	10		
<b>1.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleur solaire triphasé et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	2		
<b>1.5</b>	Réalisation d'une clôture grillagée (hauteur=2m, longueur=40m et largeur=20m) de protection avec porte d'entrée cadenassable (hauteur=2m et longueur=1m) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens	1		
<b>1.6</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 18,5KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>1.7</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>1.8</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>1.9</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>1.10</b>	Fourniture et pose de paratonnerre PDA avec dispositif d'amorçage et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>1.11</b>	Fourniture et pose de lampadaire solaire avec allumage automatique crépusculaire et une autonomie minimale de 12H et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	6		
<b>1.12</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>1.13</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		

<b>1.14</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>1.15</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	150		
<b>1.16</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	200		
<b>1.17</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>TOTAL 1</b>					
<b>2</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F2</b>				
<b>2.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	36		
<b>2.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champs photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens	1		
<b>2.3</b>	Fourniture, pose et installation de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	5		
<b>2.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>2.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 11KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>2.6</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>2.7</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>2.8</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>2.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>2.10</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>2.11</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>2.12</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	150		
<b>2.13</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	200		
<b>2.14</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>TOTAL 2</b>					
<b>3</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F3</b>				

CSCMLI1805311-10557- Marché de fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro

<b>3.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	56		
<b>3.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens	1		
<b>3.3</b>	Fourniture, pose et raccordement de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	10		
<b>3.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	2		
<b>3.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 18,5KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>3.6</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>3.7</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>3.8</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel et conformément au CCTP	U	1		
<b>3.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>3.10</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>3.11</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>3.12</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	150		
<b>3.13</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	200		
<b>3.14</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		

**TOTAL 3**

<b>4</b>	<b>Local Technique de Katibougou Forage</b>				
<b>4.1</b>	Local Technique de Katibougou Forage (L=16,15Xl=4,3)	Forfait	1		

**TOTAL 4**

<b>5</b>	<b>Station de traitement de Katibougou</b>				
<b>5.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	8		
<b>5.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champs photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens	1		

<b>5.3</b>	Fourniture, pose et raccordement de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	2		
<b>5.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>5.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 2,2KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>5.6</b>	Fourniture et pose de paratonnerre PDA avec dispositif d'amorçage et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>5.7</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>5.8</b>	Fourniture et pose de lampadaire solaire avec allumage automatique crépusculaire et une autonomie minimale de 12H et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	2		
<b>5.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U	1		
<b>5.10</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	100		
<b>5.11</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml	200		
<b>TOTAL 5</b>					
<b>Montant Total Hors taxe à la valeur ajoutée</b>					
<b>Montant de la taxe à la valeur ajoutée</b>					
<b>MONTANT TOTAL Toutes taxes comprises</b>					

## 6.2.2. Bordereau des prix unitaires

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES				
<b>Fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro</b>				
1	Forage de Katibougou - SP2-F1			
N°	Description	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
1.1	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.2	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens		
1.3	Fourniture, pose et raccordement des batteries lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.4	Fourniture, pose et installation d'onduleur solaire triphasé et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.5	Réalisation d'une clôture grillagée (hauteur=2m, longueur=40m et largeur=20m) de protection avec porte d'entrée cadenassable (hauteur=2m et longueur=1m) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens		
1.6	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 18,5KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.7	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.8	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.9	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.10	Fourniture et pose de paratonnerre PDA avec dispositif d'amorçage et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.11	Fourniture et pose de lampadaire solaire avec allumage automatique crépusculaire et une autonomie minimale de 12H et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.12	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
1.13	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		

<b>1.14</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>1.15</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>1.16</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>1.17</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>2</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F2</b>			
<b>2.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens		
<b>2.3</b>	Fourniture, pose et installation de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 11KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.6</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.7</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.8</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>2.10</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>2.11</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>2.12</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>2.13</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>2.14</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>3</b>	<b>Forage de Katibougou - SP2-F3</b>			

<b>3.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens		
<b>3.3</b>	Fourniture, pose et raccordement de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 18,5KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.6</b>	Fourniture et pose d'un système de régulation de pression de 0-10bars et de niveau puits et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.7</b>	Fourniture et pose d'un filtre à onde sinusoïdale de puissance 18,5KVA à une tension de 415V et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.8</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel et conformément au CCTP	U		
<b>3.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>3.10</b>	Fourniture et pose de câble immergé souple 4G4mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>3.11</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>3.12</b>	Fourniture et pose de câble souple 3x1,5mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>3.13</b>	Fourniture et pose de fil Ho7VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>3.14</b>	Fourniture et pose de câble semi- rigide 3X6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>4</b>	<b>Local Technique de Katibougou Forage</b>			
<b>4.1</b>	Local Technique de Katibougou Forage (L=16,15Xl=4,3)	Forfait		
<b>5</b>	<b>Station de traitement de Katibougou</b>			
<b>5.1</b>	Fourniture, pose et raccordement de module photovoltaïque de puissance nominale 450Wc et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.2</b>	Fourniture, pose et installation de système de protection du champ photovoltaïque et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	Ens		
<b>5.3</b>	Fourniture, pose et raccordement de batterie lithium de capacité de stockage de 16,4KWh et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		

<b>5.4</b>	Fourniture, pose et installation d'onduleurs solaire triphasé 3X400V+N ; 10KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.5</b>	Fourniture et pose d'un convertisseur/onduleur de pompage solaire triphasé 3X400V+N ; 2,2KW et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.6</b>	Fourniture et pose de paratonnerre PDA avec dispositif d'amorçage et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.7</b>	Fourniture et pose de mise à la terre (l'ensemble des masses seront raccordées à la terre) et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.8</b>	Fourniture et pose de lampadaire solaire avec allumage automatique crépusculaire et une autonomie minimale de 12H et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.9</b>	Fourniture et pose d'un inverseur de source manuel d'intensité 63A et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	U		
<b>5.10</b>	Fourniture et pose de câble solaire noir 1x6mm <sup>2</sup> et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		
<b>5.11</b>	Fourniture et pose de fil H07VR 16mm <sup>2</sup> vert/jaune et ce y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel	ml		

### 6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :  
1° participation à une **organisation criminelle**;  
2° **corruption**;  
3° **fraude**;  
4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;  
5° **blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme**;  
6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.  
7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.  
8° la création de sociétés offshore  
L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
  - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [\[lien\]](#);
  - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
  - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
  - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
- La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
  6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

9. <...> Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

#### **6.4 Document unique de marché européen (DUME) (voir annexe II pour le remplir)**

**Attention : la non fourniture du DUME entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire**



CSCMLI1805311-1055  
7- ANNEXE II- DUME.

## **6.5 Déclaration intégrité soumissionnaires**

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques **aboutira** à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## **6.6 Chiffre d'affaires du soumissionnaire durant les trois dernières années**

Chiffre d'affaires annuel		
Années	Montant Euro	Equivalent Fcfa
Année 2023		
Année 2022		
Année 2021		

NB : ***joindre l'attestation de certification délivré par les services des impôts***

## 6.7 Liste des références similaires

Date	Description des livraison	Lieu de livraison	Nom et référence du clients	Montant en euros	N° de l'attestation joint

NB : pour chaque référence fournie, veuillez joindre la copie de la page de garde et signature du contrat et le PV de réception. Sur les documents probants cités, le pouvoir adjudicateur doit être en mesure de lire le montant du marché sans avoir à demander cette information.

## **6.8 Modèle de curriculum vitae**

Pour chaque profil de personnel requis au point « Critères de capacité technique », joindre le curriculum vitae ainsi qu'une copie légalisée des diplômes.

Position proposée dans le contrat : ...

Nom de famille : ...

Prénom : ...

Date et lieu de naissance : ...

Nationalité : ...

Statut civil : ...

Adresse (téléphone/e-mail) : ...

Éducation :

Institutions :	
De (mois/année) :	
A (mois/année) :	
Diplôme :	

Institutions :	
De (mois/année) :	
A (mois/année) :	
Diplôme :	

Compétences linguistiques :

Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)

Langue	Niveau	Parlé	Écrit
	Langue maternelle		

Appartenance à une organisation professionnelle : ...

Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.) : ...

Position actuelle : ...

Années d'expérience professionnelle : ...

Qualifications principales : ...

Expérience professionnelle :

De (mois/année) à (mois/année)	
Lieu :	
Compagnie / Organisation :	
Position :	
Description d'emploi :	

De (mois/année) à (mois/année)	
Lieu :	
Compagnie / Organisation :	
Position :	
Description d'emploi :	

De (mois/année) à (mois/année)	
Lieu :	
Compagnie / Organisation :	
Position :	
Description d'emploi :	

Autres : ...

Publications et séminaires : ...

Références : ...

Signature : .....

Date : .....

## **6.9 Déclaration d'exclusivité et de disponibilité (A remplir individuellement)**

Je soussigné(e) (nom prénom et fonction dans le cadre du projet), déclare que je presterai exclusivement pour le soumissionnaire (nom du soumissionnaire) le cadre du marché **MLI1805311-10557** relatif au **marché de fourniture et installation d'équipements électriques au niveau de trois (3) forages et d'une station de traitement de la SOMAGEP à Koulikoro**, je déclare en outre être disponible pendant toute la période prévue pour la mise en œuvre du marché du ..... au .....

Date :.....

Signature :

## **6.10 Modèle de liste de matériel**

Veuillez joindre la liste de l'équipement destiné à l'exécution du contrat.

Véhicule/matériel	Marque/Type	Document probants (carte grise pour le véhicule et facture d'achat pour la caisse à outils)

## 6.11 Fiche techniques et description des fournitures proposés par le soumissionnaire

Nº	Postes	Prescriptions techniques proposées par le soumissionnaire avec les fiches techniques
1.1.		
1.2.		
1.3.		
1.4.		
1.5.		

*NB : le soumissionnaire doit se référer de l'annexe I du CSC pour proposer la description des spécifications techniques à proposer. Le soumissionnaire est tenu de fournir impérativement pour item excepté le local technique une fiche technique. La conformité des spécifications techniques résultera de la comparaison des données fiches techniques et spécifications techniques proposées par item.*

## **6.12 Documents à remettre – liste exhaustive**

L'offre est composée des éléments suivants :

- Fiche d'Identification (6.1) et annexes (registre de commerce ou statuts)
- **Documents relatifs aux motifs d'exclusion**
  - Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion ;
  - Document unique de marché européen (DUME) (voir annexe II pour le remplir) ;
  - Attestation de non faillite ;
  - Casier judiciaire de l'entreprise ou du responsable ;
  - Attestation de situation fiscale indiquant que le soumissionnaire est à jour du paiement de ses impôts et taxes ;
  - Attestations indiquant que le soumissionnaire est à jour des paiements auprès des organismes sociaux (sécurité sociale, retraite et travail).
  - Déclaration intégrité soumissionnaire ;
- **Documents relatifs au critère de sélection**
  - Attestation de chiffre d'affaires réalisé sur 3 derniers exercices clos (2021 ; 2022 et 2023) certifié par les services des impôts ;
  - Références pertinentes de marchés similaires qui ont été effectués au cours des trois dernières années.
  - Agrément en qualité d'entreprise de travaux et carte professionnelle en cours de validité ;
  - CV du personnel proposé, diplômes et déclaration d'exclusivité et de disponibilité ;
  - Liste de matériel pour l'exécution du marché ;
- **Documents exigés relatifs aux critères d'attribution et le formulaire d'offre de prix**
  - Tableau 6.11 : Caractéristiques techniques & fiche techniques des équipements proposé par le soumissionnaire ;
  - Formulaire d'offre – Prix, Inventaire et bordereau constitue l'offre financière.

**Le soumissionnaire est invité à suivre cet ordre pour la composition de son offre.**

**Les annexes du CSC sont :**

ANNEXE I : Spécifications techniques ;

ANNEXE II : DUME ;

ANNEXE III : CLAUSE GDPR.